

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones						
				C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420	RA-421	
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A - unifamiliale				•	•	•	•	•
		classe B - bifamiliale				•				
		classe C - trifamiliale								
		classe D - multi. (moins de 10 log.)								
		classe E - multi. (10 log. et plus)								
		classe F - communautaire								
		classe G - mobile	art. 21.3							
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 spectacles, culture							•[2]	
		classe A-2 bars								
		classe A-3 clubs sociaux							•	
		classe A-4 récréation intérieure								
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4							
		classe A-6 récré. ext. extensive								
		classe A-7 récré. ressource								
		classe A-8 arcades								
		classe A-9 caractère érotique								
		classe B-1 bureaux								
		classe B-2 services							•[3]	
		classe B-3 vente au détail								
		classe C-1 hébergement								
		classe C-2 gîte du passant					• [5]	•[5]	•[5]	•[5]
		classe C-3 restauration								
		classe C-4 casse-croûte								
		classe C-5 résidence de tourisme								
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement								
classe D-1 poste d'essence		art.22.3, 22.8			•					
classe D-2 station service		art.22.3, 22.8			•					
classe D-3 lave-autos		art.22.3, 22.8			•					
classe D-4 vente de véhicules		art.22.3, 22.8			•					
classe D-5 pièces et acces.		art.22.3, 22.8		•	•					
classe D-6 entretien	art.22.3, 22.8		•	•						
classe E-1 const.,terrassement				•						
classe E-2 vente en gros,transport				•						
classe E-3 para-agricole				•						
classe E-4 autres usages comm.				•						
classe E-5 mini-entrepotage				•						
<b>INDUSTRIE</b>	classe A			•						
	classe B			•						
	classe C									
	classe D extraction									
	classe E récupération, recy.			• [4]						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouv.									
	classe A-2 santé,éducation									
	classe A-3 centres d'accueil									
	classe A-4 services culturels									
	classe A-5 sécurité,voirie				•					
	classe A-6 lieux de culte									
	classe B parcs,terrains de jeux					•	•	•	•	
	classe C équip. publics				•					
classe D infras.publiques		•	•	•	•	•	•	•		
<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture,forêt									
	classe B établissements d'élevage									
	classe C activités complé.									
	classe D formation agricole									
	classe E animaux domestiques	art. 24.4								
<b>NOR-MES</b>	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT</b>	isolée		•	•	•	•	•	•	
		jumelée					•	•		
		en rangée								
	Notes particulières									
	[2] limité aux salles de réunion et aux salles de réception									
	[3] limité aux services de garderie									

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

[4] à l'exclusion des cimetières d'automobiles ou d'autres véhicules; des activités de traitement et valorisation des boues, fumiers, lisiers et autres matières de même nature; des activités d'élimination des déchets, des matières résiduelles et autres matières de même nature.

De plus, les activités autorisées doivent respecter les conditions suivantes :

- a) Toutes les opérations (ex. déchargement, tri, transbordement, traitement, etc.) doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment fermé.
- b) Tout entreposage doit se faire soit dans un bâtiment fermé, soit dans des conteneurs conçus pour ces fins.

[5] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones							
			C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420	RA-421		
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	10	10	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
		marge de recul latérale min. (m)	3	4,5	2	2	2	2	2	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)	7	9	6	6	2	6	2	4
		marge de recul arrière min. (m)	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	—	2	2	2	2	2	2
		hauteur maximale (m)	—	—	9	9	9	9	9	9
		façade minimale (m)	7,3	—	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)	6,7	—	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)	55	—	55	55	55	55	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	—	30	30	30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	—	10	10	10	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>									
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	ajout mini-entrepasage, régl. 6-1(2002)-1, en vigueur 18 juin 2003	X	X						
		porter à 4 m la somme des marges latérales, régl. 6-1(2002)-1, en vigueur 18 juin 2003							X	
		régl. 6-1-24, en vigueur 20 janvier 2010		X						
		régl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017			X	X	X	X	X	
	régl. 6-1-81 (2022), en vigueur _____ 2022	X								
	notes particulières									